

ADMINISTRATION.
TRAVAUX PUBLICS.

Depuis la Confédération et avant, le Ministère des Travaux Publics a été connu comme le ministère des constructions. En 1879, les chemins de fer et canaux ont été donnés à la charge d'un nouveau ministère; la construction et l'entretien des pénitenciers ont été donnés au Ministère de la Justice, l'entretien et la construction des phares, au Ministère de la Marine et des Pêcheries et les salles de manœuvres moins importantes et les entrepôts militaires au Ministère de la Milice et de la Défense. Le Ministère des Travaux Publics est divisé maintenant en trois branches principales, viz.: celle de l'Ingénieur, de l'Architecte et des Télégraphes. La Galerie Nationale du Canada est aussi administrée par ce ministère. (Voir Annuaire du Canada de 1914, p. 650.)

Génie.—La branche du Génie comprend la construction et le réparation des quais, jetées, brise-lames, digues, barrages, et les travaux de protection des côtes et des rivages; l'amélioration des ports et des rivières par le draguage; la construction, l'entretien et la direction de l'outillage nécessaire au draguage; la construction et le maintien de formes à radoub; la construction, l'entretien et le fonctionnement des glissoires et chaînes de port; la construction et l'entretien des ponts interprovinciaux et abords, et des ponts sur les grandes voies fédérales dans les territoires du Nord-Ouest ainsi que l'entretien des chemins militaires; de même que l'arpentage hydrographique et ordinaire et les examens, comprenant les niveaux précis et les mesurages géodésiques requis pour la préparation des plans, rapports et estimés; l'essai des ciment, etc. La branche a charge d'environ 1,500 travaux de ports, 3 formes à radoub, 4 glissoires et chaînes de port, ponts interprovinciaux, 49 dragues, 65 remorqueurs, et autre outillage pour le draguage.

Architecture.—La branche de l'architecture construit et entretient tous les édifices du gouvernement, bureaux de poste, bureaux de douane, entrepôts d'inspection, et construit les quarantaines, les bâtiments pour l'immigration et les fermes expérimentales, les entrepôts militaires et salles de manœuvres, les bureaux des terres et des télégraphes.

Télégraphes.—La branche des télégraphes dirige la construction, la réparation et l'entretien de toutes les lignes de télégraphe et câbles appartenant au gouvernement. Ces lignes sont situées dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie Britannique et du Yukon, et les statistiques s'y rapportant se trouvent à la page 512.

Formes à radoub.—Il y a trois formes à radoub ou cales-sèches de complétées appartenant au gouvernement canadien, et le contrat est donné pour une quatrième. Les dimensions de ces trois formes à radoub sont au tableau 19. Le dock de Kingston, Ontario, est loué à la Kingston Shipbuilding Company. Le dock en construction sera à Lévis, Québec, à l'est du vieux dock, et sera de 1,150 pieds de long, divisé en deux parties (650 et 500 pieds respectivement), et 120 pieds de large. Il aura une profondeur de quarante pieds à l'eau haute. Le coût probable s'élèvera à \$2,750,000. Conformément à la Loi des Subventions aux Cales-sèches, 1910 (9-10 Ed. VII, ch. 17)¹ plusieurs docks ont reçu des subventions par paiements de 3 ou 3½ pour cent par année pour un certain nombre d'années d'après le coût primitif, voir le tableau 20.

¹ Pour détails, voir Annuaire du Canada 1910, p. xxix.